

UFA BAUDIMONT



CAP Agent de Propreté et d'Hygiène

[Lien vers France Compétences](#)



• PUBLIC

UFA BAUDIMONT - ARRAS

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans après la 3^e.
 Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

• PRÉREQUIS

Un niveau minimum équivalent à une sortie de troisième est nécessaire : maîtrise des savoirs de base, des quatre opérations, des mesures usuelles, de l'usage courant du français. Le bénéficiaire ne doit pas présenter d'inaptitude ou de contre indication physique au métier. Il doit apprécier de travailler en équipe..

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue de la formation, le titulaire du CAP Agent de propreté et d'hygiène est un agent spécialiste de la propreté, de l'hygiène et de l'entretien des locaux, capable de :

- Assurer l'entretien courant, les travaux de remise en état, de bio nettoyage et de gestion des déchets.

Le titulaire du CAP agent de propreté et d'hygiène est un professionnel qualifié qui exerce des opérations de propreté d'hygiène des locaux et des équipements pour le compte d'entreprises de propreté, de services techniques des structures collectives publiques ou privées. Ce professionnel peut travailler dans des bureaux, grands magasins, hôpitaux, ateliers d'entreprises, locaux sportifs, culturels, laboratoires etc...

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Après la fin de la formation, plusieurs débouchés sont possibles :

Entrer dans la vie active en tant qu'agent de nettoyage, conducteur d'engins, agent de service hospitalier, opérateurs d'entretien courant, de remise en état, de bionettoyage, de maintenance de premier niveau de matériels, de gestion de déchets dans le respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Poursuivre ses études avec un BAC pro
 Poursuivre ses études avec un CAP d'une autre discipline

CODE RNCP
24655
NOM CERTIFICATEUR
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
DATE DU JO / BO
Arrêté du 23/12/2013
Date d'échéance de l'enregistrement
01/01/2025



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports Théoriques et pratiques – Enseignement général et Professionnel – Mise en situation professionnelle – 2 jours par semaine en centre, le reste du temps en entreprise

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

sur contrôle ponctuel d'examen ponctuelles. Epreuves orales, écrites et de mise en situation professionnelle. Acquisition de la certification, par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence– Ep1-EP2-EP3 et expression et connaissance du monde – arts appliqués – langues vivantes)

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 16

• DURÉE DE LA FORMATION

905 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

• PROGRAMME

Formation générale : maths, sciences, français, histoire-géographie, EPS, anglais, prévention santé environnement.

Formation technologique : environnement professionnel, technologies appliquées, lutte contre les biocontaminations.

Formation pratique : EP 1 - opérations d'entretien courant, EP2- activités de remise en état, EP3- bionettoyage.

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : Coût parcours OPCO par année de formation 9026 € 00, Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Tous les secteurs (médicaux-socio, activités de loisirs, agro-alimentaires, cosmétiques, collectivités, industries,) où s'exercent des opérations de propreté et d'hygiène de locaux et d'équipements

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référente handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION (nouvelle formation)

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux de poursuite d'études
NC	NC	NC	NC

• VALEUR AJOUTÉE:

Intervention de professionnels
Participation aux événements du territoire
Projets pédagogiques
Accompagnement
Passerelle possible formation initiale et en apprentissage



COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT
17 rue Saint Maurice – CS 40573
62008 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Katia SAUS